

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@saint-nicolas-aliermont.fr

ARRETE

Permissionnaire : Communauté de Communes des Falaises du Talou
46 rue du Général de Gaulle
76630 Envermeu

Autorisation sollicitée :

Déposer une abeille géante sur l'espace en herbe, entre la placette et la médiathèque, situé sur le domaine public, Place de la Libération, dans le cadre de l'Exposition Biodiversité 3 D géante.

- Vu la pétition de la Communauté de Communes des Falaises du Talou,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRETONS

Article 1 L'Abeille géante sera installée dans l'espace en herbe, entre la placette et la médiathèque, situé sur le domaine public, Place de la Libération, dans le cadre de l'exposition Biodiversité 3 D géante

Article 2 Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- **L'autorisation est accordée à compter du lundi 5 juin 2023 à 14h00 jusqu'au 5 octobre 2023.**
- Le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Article 3 Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale et notifié à la Communauté de Communes des Falaises du Talou,

Article 4 Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 5 Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 5 juin 2023

Le Maire
Blandine Lefebvre

